



Communauté de Communes
du Haut Allier

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JANVIER 2016**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU
26 JANVIER 2016 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : MME Laurence MARTINEZ, M. Anthony MARTIN, Pierre MARTIN, Serge BRAJON, Guy ODOUL, Philippe PIN, Jean-Louis BRUN, Daniel CELLARIER, Guy MALAVAL, Gérard SOUCHON, Olivier ALLE, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Alain GAILLARD, Daniel BACON, Raymond MARTIN, Joël ROUX, Guy MAYRAND.

Absents excusés :

Pouvoirs : Bernadette MOURGUES à Gérard SOUCHON
Pome CASTANIER à Olivier ALLE
Myriam MARTIN à Marc OZIOL
Alain GONY à Guy ODOUL
Lionel CELLARIER à Philippe PIN

Secrétaire de séance : Daniel CELLARIER.

Compte-rendu du 10 décembre 2015 :

Monsieur Daniel CELLARIER, secrétaire de séance, attire l'attention sur le fait qu'au point n° 15 "Aménagement de la Maison des Services au public – Avenants au marché public de travaux", le montant de 2 avenants ont été légèrement modifiés par rapport aux données communiquées en séance (ajustements).

Cette remarque étant prise en considération, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) pour le projet d'acquisition d'une nouvelle étrave de déneigement (Véhicule UNIMOG) :

Monsieur le Président rappelle que le véhicule UNIMOG U 300 a été acquis par la CCHA début 2012 afin que le Territoire du Haut Allier dispose d'un engin de déneigement plus puissant pour les interventions en zones difficiles et pour pallier les difficultés rencontrées en cas de grosses intempéries par d'autres engins de déneigements (de type tracteurs) présents sur les Communes.

A la fin de cette même année 2012, il a été procédé au remplacement de la saleuse-sableuse pour ce même UNIMOG. Seule l'étrave n'a pas encore été remplacée. Toutefois, l'état de cette étrave nécessite d'envisager son remplacement pour la prochaine saison hivernale 2016-2017.

En fonction des nouveaux dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur 2016, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %, pour cet équipement de déneigement dont le coût s'élève à **13 173, 60 € H.T.** :

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 "Abstention", 1 voix "CONTRE" et 21 voix "POUR"**,

DÉCIDE d'acquérir une nouvelle étrave de déneigement.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %, au titre de la DETR 2016.

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense subventionnable :

13 173, 60 € HT

Plan de financement :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016	5 269, 44 €
- Autofinancement C.C.H.A.	<u>7 904, 16 €</u>
Total	13 173, 60 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

2) **Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) pour le projet de rénovation thermique de la Piscine OREADE :**

Monsieur le Président rappelle, qu'en 2015, la C.C.H.A. a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DETR) pour la rénovation thermique de la Piscine OREADE.

Ce dossier n'a pu être retenu dans la mesure où il n'avait pas été fait un diagnostic thermique préalable afin de pouvoir apprécier les effets des travaux envisagés en matière d'économies énergétiques attendues.

Ce diagnostic ayant été réalisé en décembre 2015 (lors de la fermeture technique de la Piscine), il est proposé au Conseil Communautaire de valider le nouveau programme de travaux ci-après qui permet d'améliorer le confort dans le bâtiment et de réaliser des économies énergétiques en matière de chauffage (du bâtiment et de l'eau des bassins) :

N° Prix	Désignation	Quantité Estimative	Montant total HT
<u>1</u>	<p><u>Isolant soufflé :</u></p> <p>Dans la zone d'accueil de la piscine et dans la zone complète des vestiaires un faux plafond a été installé lors de la construction de la piscine (300 m²). Il s'avère que les tuyaux transportant l'air chaud aux bouches de soufflage installées au plafond ne sont pas isolés. Il convient de pouvoir mettre en place de l'isolant type laine minérale soufflée Rd (M2.k/w), ce qui permettra de ne plus avoir de déperdition de chaleur et ainsi limiter la consommation énergétique du bâtiment puisque ces tuyaux se retrouveront enveloppés dans l'isolant.</p>	164	4608,40 €
	<u>Le m² (ML).....28.10..... € HT</u>		
<u>2</u>	<p><u>Traitement des entrées d'air au niveau des liaisons mur/toiture du rez-de-chaussée :</u></p> <p>Le diagnostic thermique a mis en évidence les problèmes liés aux entrées d'air au niveau des liaisons poutres/façades et des "ponts thermiques" générés.</p> <p><u>Le traitement de ces zones doit donner lieu à un devis complémentaire par rapport au dossier présenté en 2015.</u></p>		3 680,00 €

N° Prix	Désignation	Quantité Estimative	Montant total HT
<u>3</u>	<p><u>Isolation par l'extérieur des murs des vestiaires scolaires :</u></p> <p>Le diagnostic thermique a mis en évidence les problèmes liés à l'absence d'isolation sur les murs des vestiaires scolaires situés à l'étage.</p> <p><u>Le traitement de ces zones doit donner lieu à un devis complémentaire par rapport au dossier présenté en 2015 pour réaliser une isolation par l'extérieur des murs des vestiaires scolaires.</u></p>		1 800,00 €
<u>4</u>	<p><u>Fermeture du couloir ascenseur :</u></p> <p>La piscine Oréade est équipée d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bassins. Cet équipement possède son entrée à l'extérieur du bâtiment ce qui entraîne en période hivernale de grosses entrées d'air froid. Ce courant d'air provoque une gêne importante pour les utilisateurs au niveau de la zone des douches, l'ascenseur étant installé face à ces dernières.</p> <p>IL conviendra de déposer la porte existante, d'installer une porte étanche à la place de la grille existante habillée d'un contre plaqué de façon à limiter les entrées d'air froid et ainsi diminuer les déperditions de chaleur.</p> <p>La nouvelle porte sera composée d'une imposte fixe en alu avec panneaux couleur menuiserie existantes.</p> <p><u>Le forfait2 985..... € HT</u></p>	1	2 985 €
<u>5</u>	<p><u>Reprise du système de ventilation</u></p> <p>La grille existante qui limite l'accès à l'ascenseur extérieur permettait de ventiler les différents locaux de stockage des produits de traitement de l'eau de piscine. En installant une porte étanche, il conviendra de modifier le système de ventilation (installation d'un conduit partant des locaux jusqu'à l'extérieur) des locaux de stockage.</p> <p><u>Le forfait795..... € HT</u></p>	1	795 €
<u>6</u>	<p><u>Fermeture de la montée d'escalier :</u></p> <p>Mise en place de plaques de polycarbonate au niveau des douches et de la montée d'escalier accédant aux bassins soit 7 ml sur 1.5 ml. La chaleur du chauffage sera ainsi concentrée au niveau des douches. Le panneau en polycarbonate alvéolaire est une plaque résistant aux chocs et permettant des économies d'énergie. Le polycarbonate alvéolaire est connu pour sa résistance aux chocs, sa clarté et ses performances en cas d'incendie. L'épaisseur de la plaque augmente l'isolation thermique soit $U = 1.14$ pour une plaque de 32 mm</p> <p>Mise en place de panneaux de polycarbonate fixés sur rails dimension : 125 x 300 x 32 ml</p>		694,91 €

N° Prix	Désignation	Quantité Estimative	Montant total HT
<u>6</u> <u>suite</u>	<p>Ces plaques seront complétées par un rideau avec bandes plastifiées pour la montée d'escalier et ainsi éviter que la chaleur ne monte trop. Système comportant un rail support en acier inox qui permet de suspendre à l'aide de crochets en polycarbonate ou en inox des lanières en PVC souple.</p> <p>Lanières de différentes dimensions, largeurs, épaisseurs: lanière transparente lisse ou à bourrelets anti-salissures, lanière anti UV, lanière phosphorescente, lanières de couleur, perforées, lanière Grand Froid, ...</p> <p>Matériel livré " prêt à poser" ou en " kit" pour réalisation d'une multitude d'applications :</p> <p>-portes de protection contre les différences de température,</p> <p><u>Le rideau241,78..... € HT</u></p>	1	241,78 €
<u>7</u>	<p><u>Diagnostic thermique :</u></p> <p>Cette prestation permettra d'obtenir un audit du bâtiment existant réalisé à partir de tests d'étanchéité, d'inspection par caméra thermique et d'inspection des installations. Cet audit permettra de donner les pistes d'orientations prioritaires pour les prochaines années en termes de rénovation énergétique.</p> <p><u>Le forfait5025 € HT</u></p>	1	5 025 €
MONTANT TOTAL			19 830, 09 €
TVA			3 966, 02 €
MONTANT TOTAL TTC			23 796, 11 €

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce dossier de demande de subvention qui a reçu un avis favorable unanime de la Commission des travaux, le 19 janvier 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

VALIDE le programme de travaux de rénovation thermique de la Piscine OREADE.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 50 %, au titre de la DETR 2016.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense subventionnable : **19 830, 09 € HT**

Plan de financement :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 **9 915, 05 €**
- Autofinancement C.C.H.A. **9 915, 04 €**
- Total **19 830, 09 €**

3) **Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) pour le projet de requalification de la baignade du Plan d'Eau du Mas d'Armand :**

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de la réflexion engagée autour du projet "Grand Lac de Naussac", il a été envisagé de mener une action en 2 phases pour pérenniser la pratique de la baignade sur le Plan d'eau du Mas d'Armand :

Phase 1 :

- **Tester, en 2016, les effets d'un apport d'eau depuis le grand Lac de Naussac et compléter le bâtiment sanitaire de douches.**

Phase 2 :

- **Mettre en œuvre des solutions pour améliorer la qualité des apports d'eau par gravité au niveau du bassin versant du Plan d'Eau du Mas d'Armand.**
- **Envisager, si l'expérimentation d'apport d'eau n'est pas suffisante, d'isoler la zone de baignade par une digue afin d'alimenter la zone de baignade exclusivement par l'eau pompée dans le Grand Lac.**

En fonction des nouveaux dossiers éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur 2016, la CCHA peut solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40 % pour les équipements accompagnant un projet à vocation touristique ou prévu dans un projet global de "Pôle Nature".

Pour la phase 1, les investissements à prévoir sont les suivants :

Nature des travaux	Montant H.T.
Equipement de pompage + réseau pour l'apport d'eau depuis le grand lac de Naussac dans le plan d'eau du Mas d'Armand + dispositif permettant d'améliorer l'oxygénation de l'eau au niveau de la zone de baignade.	186 077, 00 €
Requalification du bâtiment "Poste de secours – sanitaires" existant <ul style="list-style-type: none">- Création d'un espace "douches"- Dispositif de production d'eau chaude solaire- Rénovation du poste de secours	114 345, 00 €
TOTAL HT	300 422, 00 €

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce dossier de demande de subvention qui a reçu un avis favorable unanime de la Commission des travaux le 19 janvier 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

VALIDE le programme de travaux pour la phase 1 de la requalification de la baignade du Pan d'Eau du Mas d'Armand.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %, au titre de la DETR 2016.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense subventionnable : **300 422, 00 € HT**

Plan de financement :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016	120 168, 80 €
- Autofinancement C.C.H.A.	180 253, 20 €
Total	300 422, 00 €

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

4) **Demande de subventions pour le fonctionnement 2016 de la Maison des Services au Public du Haut Allier :**

Pour permettre le fonctionnement 2016 de la Maison des Services au Public du Haut Allier, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de solliciter les aides prévues auprès de l'Etat (F.N.A.D.T. et Financements inter-opérateurs).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

PREND ACTE des conditions de fonctionnement de la Maison des Services au Public du Haut Allier, au titre de l'année 2016.

SOLLICITE une subvention de **17 500, 00 €** auprès de l'Etat (FNADT).

SOLLICITE une subvention de **17 500, 00 €** auprès de l'Etat (Financements Inter-Fonds).

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant pour l'exercice 2016 :

Montant de la dépense subventionnable : **70 446, 22 € HT**

Plan de financement :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.2016	17 500, 00 €
- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de l'Inter-fonds 2016	17 500, 00 €
- Autofinancement C.C.H.A.	35 446, 22 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

5) **Aménagement de la Maison des Services au public – Avenants au marché public de travaux :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que, lors de la réunion du 19 janvier 2016, la Commission des travaux a formulé un avis favorable aux propositions de travaux complémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage (CCHA) dans le cadre de l'aménagement de la Maison des Services au public.

Monsieur le Président précise que ces travaux peuvent être intégrés dans le cadre d'avenants. Les avenants n° 2 proposés pour les lots 1A, 3 et 9, d'un montant inférieur à + 5 % du marché de base, ne nécessitent pas l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur les divers avenants proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (*excepté M. Dominique CHOPINET (Entreprise CADRAL) qui ne prend pas part à la délibération ni au vote*) :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre des avenants suivants :

LOTS DE TRAVAUX		MONTANT DU MARCHÉ				
		MARCHE INITIAL HT + AVENANT 1	AVENANT			NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ
INTITULE	ENTREPRISE		AVENANT n°2 HT	Objet	% de variation	TOTAL HT
Lot 1A : Démolition Gros œuvre VRD	RRTP	220 952.82 €	3 057.50 €	Traitement du sol de l'impasse par la mise en œuvre d'un géotextile et de gravier roulé 10/20 y compris nettoyage de la zone par décaissement sur 10 cm/ Reprise du mur du Cinéma comprenant échafaudage préparation et peinture siloxane.	1.38 %	224 010.32 €

LOTS DE TRAVAUX		MONTANT DU MARCHE				NOUVEAU MONTANT DU MARCHE HT
		MARCHE INITIAL HT + AVENANT 1	AVENANT			
INTITULE	ENTREPRISE		AVENANT n°1 HT	Objet	% de variation	
Lot 3 : Menuiseries Miroiterie	CADRAL	40 339.00 €	1 139.00 €	Pose bavettes au bas des menuiseries extérieures.	2.82 %	41 478.00 €
Lot 9 : Sols souples	SOLS ET PLUS	43 171.93 €	- 70.18 €	Changement de modèle de tentures murales./Suppression écran de projection.	- 0.16%	43 101.75 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

6) Schéma d'aménagement du parking près de l'Hôtel "Les terrasses du Lac" :

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa réunion du 10 décembre 2015, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la vente à la famille ZOUAGUI de l'Hôtel "Les terrasses du Lac" ainsi que des terrains jouxtant celui-ci.

L'emprise d'un parking faisant partie des terrains que souhaitaient acquérir la famille ZOUAGUI, le Conseil Communautaire avait souhaité avoir des informations sur le principe d'aménagement envisagé pour le parking.

Le Conseil Communautaire prend acte des orientations en matière d'aménagement de l'espace parking proposées par la famille ZOUAGUI comme suit :

L'état de surface du parking existant souffre d'un manque d'entretien
Des touffes d'arbre obstruent l'écoulement des eaux de ruissellement dans le Fossé

Travaux prévus

L'aménagement prioritaire consistera en une rénovation puis un entretien régulier du parking

-Remise en état de la surface déroulement et nettoyage de l'ensemble des abords

Les trous seront bouchés et une couche de finition en sable calcaire sera mise en place sur la totalité de la surface

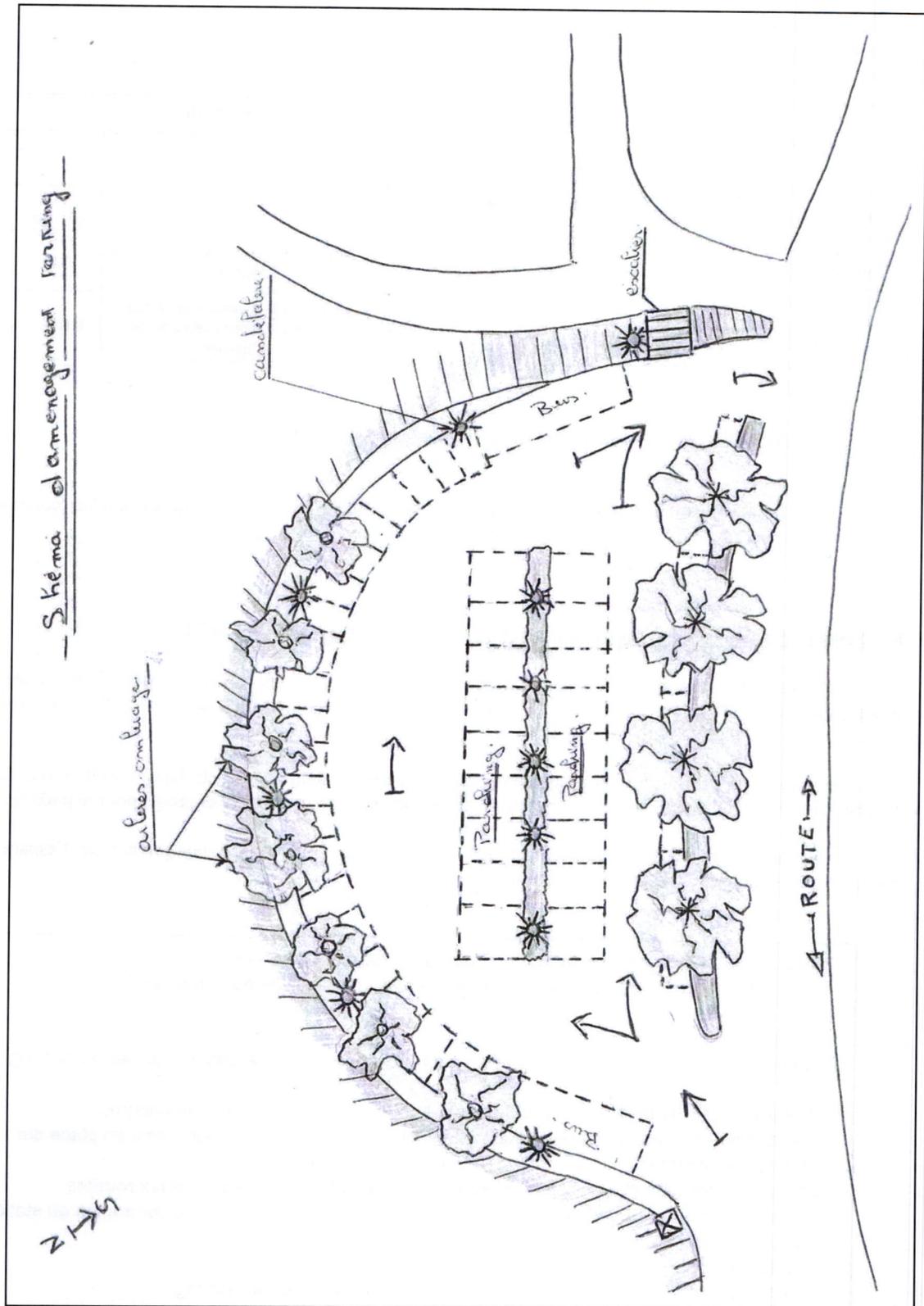
-Un sens de circulation d'entrée et de sorti sera matérialisé par des panneaux routiers

-Les emplacements de voitures seront matérialisés au sol afin d'avoir une cohérence du stationnement

-Des arbres d'ombrage et d'ornement seront plantés

Un éclairage du Parking sera mis en Place

-Un escalier bien matérialisé sera mis en oeuvre afin d'accéder du parking vers l'hôtel et le restaurant



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.